



Ordonnance de télécom CRTC 2005-170

Ottawa, le 9 mai 2005

Aliant Telecom Inc.

Référence : Avis de modification tarifaire 93 et 93A

Service Centrex provincial

1. Le Conseil a reçu une demande présentée par Aliant Telecom Inc. (Aliant Telecom) le 19 juin 2003 et modifiée le 14 novembre 2003, en vue de réviser l'article 190, Service Centrex provincial, de son Tarif général.
2. Aliant Telecom a proposé de réduire les tarifs mensuels contractuels par accès téléphonique Centrex pour les deux tranches de rabais au volume les plus élevées dans la tranche tarifaire A de Terre-Neuve-et-Labrador.
3. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande.
4. Le Conseil fait remarquer que la réduction proposée satisfait au critère d'imputation.
5. Le Conseil **approuve** la demande d'Aliant Telecom. Les révisions entrent en vigueur à la date de la présente ordonnance.

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>